



Le 3 octobre 2019

JO n° 230 du 3 octobre 2019 :

Ministère de la Culture :

Arrêté du 26 septembre 2019 pris en application du décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles

Autres autorités :

Décret n° 2019-1013 du 2 octobre 2019 modifiant le décret n° 2017-1063 du 18 mai 2017 relatif aux cabinets ministériels

Arrêté du 27 septembre 2019 portant désignation de la mission Médias-culture du contrôle général économique et financier pour exercer le contrôle économique et financier de l'État sur la société par actions simplifiée Pass culture

Arrêté du 3 juin 2019 portant inscription sur une liste d'aptitude (conservateur territorial du patrimoine : M. Franck Knoery)

JOUE du 3 octobre 2019 (L253, L254 - C332A) :

RAS

Communiqués de presse de l'Union européenne :

RAS

Autres infos :

Discours/Communiqués :

Présidence de la République - Inauguration du Maillon, Théâtre de Strasbourg - Scène européenne (discours du Président de la République : vidéo)

Rapports/Avis :

Culture - La résidence d'artiste, un outil inventif au service des politiques publiques (Tome I), Annie Chevrefils-Desbiolles, Elena Dapporto, Sandrine Mahieu, Sylvie Sierra-Markiewicz, Nicolas Vergneau, inspecteurs de la création artistique, Rapport SIE 2019 016, Mai 2019

Culture - La résidence d'artiste, un outil inventif au service des politiques publiques (Tome II : Entretiens et annexes), Annie Chevrefils-Desbiolles, Elena Dapporto, Sandrine Mahieu, Sylvie Sierra-Markiewicz, Nicolas Vergneau, inspecteurs de la création artistique, Rapport SIE 2019 016, Mai 2019

Jurisprudences :

Conseil d'État - Analyses du Conseil d'État - Septembre 2019 : Jurisprudence des formations contentieuses du Conseil d'État

Conseil d'État - 4^e -1^{re} chambres réunies : Affaire n° 431750 : la fédération nationale des syndicats du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel et de l'action culturelle CGT (CGT spectacle) et le syndicat français des artistes-interprètes CGT (SFA-CGT) demandent, à l'appui de leur requête tendant à l'annulation pour excès de pouvoir de l'arrêté du 9 avril 2019 de la ministre du Travail portant fusion de champs conventionnels en tant qu'il procède au rattachement de la convention collective des artistes-interprètes engagés pour des émissions de télévision (IDCC 1734) à la convention collective de la production audiovisuelle (IDCC 2642), de renvoyer au Conseil constitutionnel la question de la conformité aux droits et libertés garantis par la Constitution des articles L. 2261-32, L. 2261-33 et L. 2261-34 du Code du travail

Conseil des ministres :

Conseil des ministres du 2 octobre 2019